



1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

L'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) a été introduit par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) des Nations Unies en 2004 en vue d'aider les États membres à mesurer l'écart entre les conditions des hommes et des femmes en Afrique et d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre les politiques gouvernementales de la promotion de l'égalité genre et l'autonomisation des femmes et des filles. L'IDISA a été approuvé par les ministres responsables de l'égalité genre et des affaires féminines lors de la septième Conférence Régionale Africaine sur les Femmes (Analyse de Beijing+10) tenue à Addis-Abeba en octobre 2004.

L'IDISA a été piloté durant 2004-2005 par 12 pays : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, l'Éthiopie, l'Égypte, le Ghana, Madagascar, le Mozambique, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Tunisie et l'Ouganda. Au cours de la deuxième phase, il a été étendu à 14 autres pays: le Botswana, le Burundi, le Cap-Vert, le République de Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la République Démocratique du Congo, la Gambie, le Kenya, le Mali, le Malawi, le Sénégal, le Togo et la Zambie. La troisième phase de l'IDISA a été lancée en juin 2015 et comprend la Guinée, le Libéria, la Namibie, le Niger, le Rwanda, les Seychelles, le Sierra Leone, l'Afrique du Sud, le Swaziland et le Zimbabwe. La quatrième et dernière phase de la mise en œuvre d'IDISA a été lancée en juin 2016 et comprend les pays suivants: Tchad, Guinée-Bissau, Maurice, Mauritanie, et São Tomé et Príncipe. L'achèvement de troisième et quatrième phases amènera le total des pays à 41 qui ont entrepris des études nationales sur l'IDISA, l'Afrique du Sud ayant entrepris deux fois le processus.

Ce rapport présente le statut de l'égalité genre dans les quinze pays africains qui faisaient partie de troisième et quatrième phases de l'IDISA, et souligne les disparités entre les hommes et les femmes dans les domaines couverts par l'IDISA. Il repose essentiellement sur les résultats des rapports nationaux préparés par les quinze pays couverts par le rapport de l'IDISA. Ces résultats ont été complétés par des données et des informations supplémentaires provenant de bases de données internationales pour s'assurer qu'un ensemble de données fiable est utilisé dans l'analyse, ainsi que d'autres sources de données nationales et internationales et des articles de revues ont été utilisées. Les publications préparées sous l'égide des Organes Conventionnels des Nations Unies en particulier le Comité pour l'Élimination de la Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDAW), le Comité des Droits de l'Enfant (CRD) et le Conseil des Droits de l'Homme (HRC) ont également été utilisées pour fournir des informations complémentaires pour l'analyse.

Méthodologie

Le processus impliqué dans l'élaboration de l'IDISA dans un pays est résumée dans la figure 1.1. Il commence quand un pays exprime sa volonté de faire partie de l'IDISA et comprend la formation du personnel impliqué dans le processus, la mise en place d'un groupe consultatif national représentatif, le recrutement d'un consultant indépendant national et la rédaction du rapport national sur l'IDISA. Le mécanisme national de genre joue un rôle primordial dans la gestion du processus IDISA au niveau national, alors que le groupe consultatif national est mis en place pour superviser et diriger le processus (voir Encadré 1.1).

ENCADRÉ 1.1. LE GROUPE CONSULTATIF NATIONAL DE L'IDISA

Le groupe consultatif national (PAN) est une composante importante dans le processus de l'élaboration de l'IDISA. Il supervise et dirige ce processus et mène une formation aux parties prenantes sur la collecte de données et les procédures de notation. Lors de la mise en place du PAN, la représentation provient des directives stratégiques des ministères, du bureau national des statistiques, des organisations de la société civile et des institutions nationales de recherche. Le groupe est également chargé de recruter un consultant national pour lancer l'étude et organiser la validation du rapport national de l'IDISA dans un forum comprenant les parties prenantes. Des réunions de consultation et de coordination sont tenues entre les membres du PAN et le conseiller national pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements en matière de la politique de genre, faciliter le consensus entre les acteurs stratégiques et développer la justification de la notation présentée dans le tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique.

Source : Commission Economique pour l'Afrique (CEA), 2017.

La CEA a organisé des ateliers méthodologiques pour les pays de la phase 3 de l'IDISA en juin 2015 et ceux de la phase 4 en juin 2016. Le groupe consultatif national a recruté un consultant national pour recueillir des données et rédiger et finaliser le rapport national de l'IDISA. Ce consultant a été appuyé par une équipe d'experts relevant des mécanismes nationaux de la parité et du bureau national des statistiques. Les résultats de l'IDISA sont résumés dans son rapport national.

La structure de l'IDISA

L'IDISA se compose de deux parties complémentaires: un Indice de la Condition de la Femme (ICF) et le Tableau de Bord de la Promotion de la Femme Africaine (TBPFA). L'ICF couvre les aspects des relations de genre qui peuvent être mesurés quantitativement, tandis que le TBPFA saisit les aspects qualitatifs liés à la performance des politiques de genre des gouvernements africains en terme de la mise en œuvre des engagements régionaux et internationaux sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes.

a. Indice de la condition de la femme

L'ICF se compose de trois blocs: le bloc de pouvoir social qui mesure les capacités humaines; le bloc de pouvoir économique qui mesure les opportunités économiques, et le bloc de pouvoir politique qui mesure la voix ou la vie politique. Les composantes et les sous-composantes des trois blocs sont mesurées à l'aide des indicateurs pertinents. L'ICF se compose de 44 indicateurs divisés en 7 composantes et 11 sous-composantes qui sont présentées dans la figure A1.1 en annexe. Les indicateurs reçoivent un poids égal dans chacune de sous-composante et composante, veillant ainsi à ce que les trois blocs aient le même poids dans le calcul de l'ICF.

La majorité des indicateurs de l'ICF est calculée de la même manière, en divisant l'indicateur des résultats de la femme par celui de l'homme pour une variable particulière ou un indicateur particulier. Pour les indicateurs qui se rapportent aux nombres ou aux ratios, la proportion de femmes dans la valeur totale est utilisée.

Cependant, il existe huit indicateurs qui ne suivent pas cette règle qui sont nommés les indicateurs d'inverses. Ils sont liés à la santé (le retard de croissance, l'insuffisance pondérale, la mortalité, la prévalence de VIH / sida); le revenu (la proportion de femmes sous le seuil de pauvreté); le budget-temps (les activités économiques non marchandes, les activités domestiques, les soins de santé et les activités bénévoles); et l'emploi (le taux de chômage des jeunes). L'ICF pour les indicateurs d'inverses est calculé comme suit:

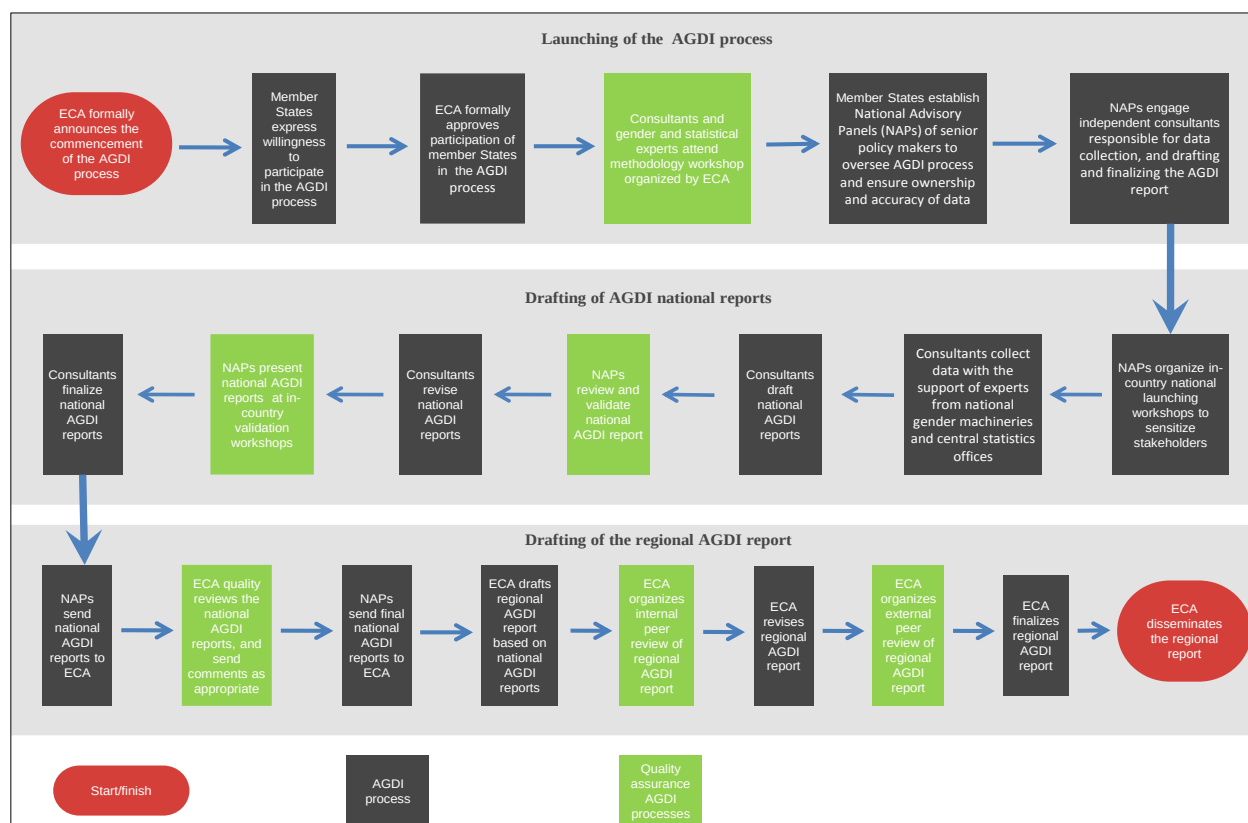
$$ICF = (1 - R_f) / (1 - R_h)$$

où R_f représente le ratio-femme et R_h représente le ratio-homme.

Si un indicateur manquait, les autres indicateurs de la sous-composante seront réaffectés, pour tenir compte du nombre réel d'indicateurs disponibles.

Les données pour les indicateurs de l'ICF sont recueillies auprès de diverses sources, y compris les rapports de recensement, les enquêtes sur la démographie et la santé, les enquêtes sur la population active, les études de mesure de la qualité de vie et les rapports administratifs.

Le tableau A1.1 de l'annexe montre un exemple concernant l'ICF.



b. Tableau de bord de la promotion de la femme africaine

Le TBPFA se concentre sur des questions telles que les droits des femmes qui ne peuvent être quantifiés à l'aide de statistiques habituelles. Il suit les progrès réalisés par le gouvernement en ce qui concerne la ratification des conventions régionales et internationales, les documents et les traités relatifs à l'égalité de genre, l'amélioration des conditions et l'autonomisation des femmes, et l'intégration nationale des principes de ces conventions et documents dans les lois, les programmes et les politiques. Les conventions, les documents et les traités régionaux inclus dans le tbpfa sont la charte africaine des droits et du bien-être des enfants de 1990; le document-cadre de nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) de 2001; le protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme africaine de 2003, et la déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique de 2004. les principaux instruments internationaux inclus sont: la convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW); la convention de 1989 relative aux droits de l'enfant et son protocole facultatif adopté en 2000; le programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement (CIPD); la déclaration millénaire de 2000 qui définit les huit objectifs du millénaire pour le développement; le programme d'action de Beijing de 1995; le protocole facultatif relatif à la CEDAW de 1999, et le protocole de 2000 visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Le TBPFA suit également les progrès réalisés par les pays par rapport aux trois résolutions du conseil de sécurité des Nations Unies sur la paix et la sécurité, à savoir la résolution 1325 de 2000, la résolution 1820 de 2008 et la résolution 1888 de 2009, ainsi que les conventions 100, 111 et 182 adoptées par les membres de l'organisation internationale du travail (OIT).

Le TBPFA se compose de quatre blocs: un bloc des droits des femmes, en plus des trois blocs d'ICF (le pouvoir économique, le pouvoir politique et le pouvoir social). Les composantes de TBPFA sont présentées sous la forme d'un tableau avec un axe vertical et un axe horizontal.

L'axe vertical énumère les indicateurs qui abordent les accords mondiaux et régionaux ou les déclarations ou les résolutions mondiales et régionales que les gouvernements africains ont ratifiés et s'engagent à mettre en œuvre, ainsi que les questions identifiées comme ayant une incidence cruciale sur la vie des femmes, pour lesquelles des politiques et des actions de mise en œuvre pertinentes sont attendues des gouvernements. Ces problèmes comprennent la santé maternelle, le VIH / sida, la planification familiale, la fourniture de services d'avortement sécuritaire, la violence sexiste, les pratiques nuisibles, l'achèvement scolaire et l'intégration de la dimension de genre dans tous les départements.

L'axe horizontal de TBPFA identifie les actions spécifiques prises pour mettre en œuvre et traiter les problèmes répertoriés dans l'axe vertical. Il s'agit notamment de la ratification et de la déclaration des instruments juridiques mondiaux et régionaux; de la promulgation de lois et des autres mesures juridiques; de l'engagement politique; de l'élaboration de plans visant à atteindre des objectifs de genre (avec des objectifs fixés, des mécanisme institutionnel mis en place et de ressources financières et humaines allouées); de la recherche ; de la participation de la société civile ; de l'information et de diffusion ; de questions de suivi et d'évaluation ; de l'amélioration de la capacité, et de la responsabilité et la transparence.

Le TBPFA utilise un système de notation simple pour quantifier les performances des gouvernements sur les questions qui ont été convenues aux niveaux mondiaux et régionaux en ce qui concerne l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. La notation est faite par les pays eux-mêmes. Elle est basée sur une échelle comptant trois points : 0, 1 et 2 ; où généralement la note 0 (zéro) indique qu'aucunes actions n'ont été mises en œuvre; La note 1 (un) montre une mise en œuvre partielle ou quasi-partielle des actions, et la note 2 (deux) montre une bonne action ou une action complète à l'égard d'un problème. Le score total pour chacun des éléments spécifiques à mesurer sur l'axe vertical est calculé dans la section pertinente de TBPFA. Le pourcentage est calculé en divisant le score total par le score maximum possible pour ce problème particulier. La note pour les problèmes sur l'axe horizontal de TBPFA est résumée dans le tableau A1.2 de l'annexe, tandis que le tableau A1.3 montre un exemple concernant le TBPFA.

Pays couverts par ce rapport

Les pays suivants sont couverts par ce rapport: Tchad, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mauritanie, Maurice, Namibie, Niger, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Sierra Leone, Afrique du Sud, Swaziland et Zimbabwe. Sur la base des modèles observés dans l'analyse des conclusions et pour faciliter la communication des résultats, le rapport regroupe les pays, à l'exception du Rwanda, suivant: les pays d'Afrique Centrale et Occidentale (Tchad, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mauritanie, Niger et Sierra Leone); les pays d'Afrique Australe (Namibie, Afrique du Sud, Swaziland et Zimbabwe); et les petits États de développement de l'île (Maurice, Sao Tomé-et-Principe et Seychelles).

[À venir: bref profil des pays]

Structure du rapport

Le rapport est structuré en huit chapitres, y compris ce chapitre introductif. **Chapitre 2 Dévouement envers les droits des femmes** et **Chapitre 3 Dévouement à lutter contre la violence sexiste** consolident les conclusions du bloc des droits des femmes du tableau de bord de la promotion de la femme africaine. **Chapitre 4 Dévouement envers l'éducation pour tous** et **Chapitre 5 Dévouement envers des soins de santé de qualité** traitent les conclusions du bloc de pouvoir social à la fois dans l'Indice de la condition de la femme et du tableau de bord de la promotion de la femme africaine. Les résultats de l'ICF et du TBPFA pour le bloc de pouvoir économique et le bloc de pouvoir politique sont discutés, respectivement, au **Chapitre 6 Accès aux opportunités et ressources économiques** et au **Chapitre 7 Vie politique et prise de décisions des femmes**. **Chapitre 8 Conclusion et recommandations** présente les conclusions des résultats des phases 3 et 4 de l'IDISA et les recommandations phares pour renforcer les stratégies que les pays africains doivent mettre en place afin de promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes. Malgré que l'IDISA a été conceptualisé avant l'adoption de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de l'Agenda mondial de 2030 pour le développement durable, le rapport tient compte, dans la mesure du possible, de ces deux agendas et rapporte les performances des pays prenants par le rapport aux objectifs qu'ils ont fixés.

ANNEXE

• **Tableau A1.1. Calcul de l'indice de la condition de la femme**

Composante	Sous-composante	Indicateur	F	H	Indice	Sous composante	Composante	Bloc
Éducation	Scolarisation	Taux de scolarisation préscolaire	11.2	20.5	0.546			
		Taux de scolarisation primaire (net)	58.6	83.7	0.700			
		Taux de scolarisation secondaire (net)	19.0	39.5	0.481			
		Taux de scolarisation supérieur (brut)	2.4	9.6	0.250	0.494		
	Fin d'études	Proportion d'élèves qui commencent la première année et terminent leurs études primaires	56.1	75.9	0.739	0.739		
	Alphabétisation	Taux d'alphabétisation des 15-24 ans	33.2	57.4	0.578	0.578	0.604	
Santé	Santé infantile	Retard de croissance des moins de cinq (écart-type moins 2)	27.0	27.3	1.004			
		Insuffisance pondérale des moins de cinq ans (écart-type moins 2)	22.1	25.4	1.044			
		Mortalité des moins de cinq ans	163.3	162.3	0.999	1.016		
	VIH/sida	Taux de prévalence du VIH/sida chez les 15-24 ans	1.5	0.8	0.993			
		Accès au traitement par antirétroviraux	40.0	44.0	0.909	0.951	0.984	0.794
Revenu	Salaires	Salaires de l'agriculture	64.6	95.9	0.674			
		Salaires de la fonction publique	396.38	502.28	0.78			
		Salaires du secteur formel	568.65	609.34	0.933			
		Salaires du secteur informel	50.65	62.25	0.815	0.803		
	Revenu	Revenu du secteur informel	274.18	688.88	0.398			
		Revenu des exploitations des petits agriculteurs	447.68	499.13	0.897			
		Proportion de femmes vivant en dessous du seuil de pauvreté	28.7	13.8	0.827	0.707	0.755	
Budget-temps et emploi	Budget-temps	Temps consacré aux activités marchandes (en tant que travailleur salarié, indépendant ou employeur)	3.3	3.7	0.892			
		Temps consacré aux activités marchandes ou comme travailleuse non payée au foyer dans des activités marchandes	0.6	0.3	0.500			
		Temps consacré à des activités domestiques, aux soins et au bénévolat	3.3	1.0	0.303	0.565		
	Emploi	Pourcentage de femmes employées du secteur non agricole	24.3	75.7	0.321			
		Taux de chômage des jeunes	14.1	17.5	1.041	0.681	0.625	

Accès aux ressources	Moyens de production	Propriété terres/fermes en zone rurale	235,144	1,315,232	0.179			
		Propriété de Parcelles de terrain/maisons en zone urbaine	81,603	413,205	0.197			
		Propriété de Bétail	235	2,503	0.273			
		Accès au crédit (commercial et micro-crédit)	39,205	72,905	0.538	0.297		
	Gestion	Employeurs	2,822	16,442	0.172			
		Travailleurs indépendants	35,237	72,583	0.483			
		Hauts fonctionnaires (hiérarchie A)	1,360	9,140	0.149			
		Membres des professions libérales	297	3,211	0.092	0.224	0.261	0.547
Secteur public		Membres du parlement	42	505	0.083			
		Ministres	6	46	0.130			
		Postes de responsabilité dans la fonction publique et les établissements publics	75	342	0.766			
		Emploi dans les forces de sécurité	1,325	15,233	0.087			
		Juges de Juridictions supérieures	12	53	0.226			
		Juges de Juridictions inférieures	42	305	0.138	0.225		
		Juges de Tribunaux traditionnels et canoniques	3	105	0.029			
		Membres des conseils locaux	8,246	27,965	0.295			
Société civile		Nombre de chefs traditionnels	241	1,352	0.178			
		Postes de responsabilité dans les Partis politiques	6	33	0.182			
		Postes de responsabilité dans les Syndicats	226	679	0.333			
		Postes de responsabilité dans les associations d'employeurs	11	42	0.262			
		Responsables ou administrateurs d'ONG	29	370	0.078		0.214	0.215
Indice de la condition de la femme								0.519

Source: Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (2011). L'indice de genre et de développement d'Afrique. CEA: Addis-Abeba Notes: ART - traitement antirétroviral; F: Femme; H: Homme.

Table A1.2. Système de notation des activités sur l'axe horizontal du Tableau de bord de la promotion de la femme africaine

Activité	Notation
Ratification de conventions, de chartes internationales ou régionales	0 - Non adoptée 1 - Adoptée avec des réserves 2 - Adoptée sans réserves
Rapports	0 - Aucun rapport. 1 - Tous les rapports n'ont pas été établis, mais certains l'ont été. 2 - Les rapports sont à jour.
Loi ou autre mesure juridique	0- Aucune loi ni mesure juridique. 1- Projet de loi. 2- Loi ou mesure ratifiée par le parlement.
Engagement politique	0 - Aucune 1 - Projet de loi, en cours d'élaboration 2 - Loi complètement élaborée et ratifiée par le parlement.
Élaboration d'un plan/plan genre	0 - Aucun plan n'a été préparé 1 - L'élaboration d'un plan/plan genre est en cours, ou bien le plan élaboré est inadéquat. 2 - Le plan/plan genre a été entièrement mis au point, il comporte des cibles et objectifs clairs, et il est appliqué.
Objectifs fixés	0 - Aucune cible ou aucun objectif mesurable spécifiques. 2 - Objectifs généraux spécifiques mais pas de cibles précises. 3 - Objectifs recensés et cibles mesurables.
Mécanisme institutionnel	0 - Aucun mécanisme institutionnel recensé 1 - Dans une direction générale, le coordonnateur n'a pas de mandat précis ou seulement au niveau national avec une application qui se répercutera au niveau local. 2 - Direction, coordonnateur ou unité spécifique traitant des questions de parité au sein des ministères ou de l'administration régionale ou locale situé au niveau approprié pour être efficace.
Budget	0 - Aucun budget de l'État acté à ce point 1 - Des fonds sont alloués mais ne sont pas suffisants pour couvrir les dépenses relatives aux cibles à atteindre fixés dans le plan tenant compte des sexo-spécificités ou alors le budget total affecté à des questions sexo-spécifiques n'est pas précisé clairement. 2 - Budget de l'État suffisant pour atteindre les cibles fixés dans le plan sexo-spécifique.
Ressources humaines	0 - Pas de personnel adéquatement affecté à ces tâches. 1 - Un certain personnel y est affecté, mais il ne dispose ni de compétences usantes en matière de questions sexo-spécifiques ni d'appui suffisant ou bien se trouve à un échelon trop bas de la hiérarchie administrative. 2 - Du personnel en nombre suffisant et qualifié bénéficiant d'un appui suffisant et occupant des postes à un niveau adéquat de la hiérarchie.
Recherche	0 - Aucun besoin de recherche n'a été recensé et aucune étude n'a été commandée. 1 - Des domaines de recherche ont été recensés et mis en œuvre. 2 - Des besoins en matière de recherche ont été recensés et des études ont été réalisées ou commandées.
Participation de la société civile	0 - Aucune attention n'est accordée à la société civile, aucune consultation n'a eu lieu avec elle et aucun soutien n'est envisagé. 1 - Une certaine attention est accordée à la société civile. 2 - D'intenses consultations ont eu lieu avec les ONG appropriées et l'appui à la société civile a été intégré dans les activités essentielles, ainsi qu'une collaboration avec elle.
Information et diffusion	0 - Aucun effort d'information n'a été fourni.

	1- Quelques campagnes ont été menées mais leur couverture a été très limitée pour des questions de langue, de médias ou d'autres contraintes telles que de fortes divergences entre groupes ethniques d'un pays. 2- Des campagnes intenses ont été menées et ont permis de toucher d'importantes couches de la population.
Suivi et évaluation	0 - Aucun mécanisme de suivi et d'évaluation n'est installé et aucun outil ou indicateur approprié n'a été mis en place. 1 - Des outils de suivi et d'évaluation ont été recensés et le processus est enclenché, mais pas d'une manière adéquate ou suffisante. 2 - Le suivi et l'évaluation sont en cours/ont été effectués.
Formation	0 - Aucune possibilité de formation n'est assurée par le gouvernement. 1 - Des possibilités de formation sont assurées, mais elles sont insuffisantes pour renforcer les capacités du personnel dans la mesure du possible afin qu'il travaille efficacement. 2 - Des possibilités de formation et de perfectionnement sont assurées par le gouvernement afin de développer les capacités du personnel de travailler efficacement.
Responsabilité et transparence	0 - Le gouvernement n'a fait aucun effort pour promouvoir le principe de responsabilité et la transparence. 1 - Le gouvernement a fait des efforts pour promouvoir le principe de responsabilité et la transparence. 2 - Le gouvernement veille à ce que les parties prenantes soient pleinement informées des intentions, plans, programmes et budgets disponibles.

Tableau A1.3. Exemple du Tableau de bord de la promotion de la femme africaine

			Ratification	Rapports	Loi	Engagement politique	Elaboration d'un plan	Cibles	Mécanisme institutionnel	Budget	Ressources humaines	Recherche	Participation de la société civile	Information diffusion	Suivi -Évaluation	Capacité Enhancement	Responsabilité / Transparence	Total	%
Pouvoir social	International and regional legal instruments on women's rights	CEDAW	2	1	2	1	1	1	1	1	1	1	Suivi - Évaluation	1	1	1	1	17	48
		CEDAW, 1979 (Article 2)	X	X	2	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	10	38
		CEDAW, 1979 (Article 16)	X	X	2	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	10	38
		Protocol facultatif de CEDAW, 1999	1	X	X	X	X	X	X	X	X	0	0	0	0	0	0	1	7
		Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, 2003	X	2	1	1	1	0	0	0	1	1	1	0	1	1	0	10	36
		Programme d'action de Beijing, 1995	X	2	1	1	2	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	15	53
		Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, 2004	X	0	1	2	1	0	1	0	0	0	1	1	1	1	1	10	35
		Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant	0	2	2	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	17	56
	Violence contre les femmes et enfants	Pratiques néfastes: FGM; les mariages forcés/les mariages précoces et les rites en matière de veuvage	X	X	2	2	2	2	1	1	1	2	1	1	1	1	1	18	69
		Réexamen et modification du droit coutumier	X	X	0	1	1	0	0	0	0	2	0	1	1	0	0	6	23
		violence conjugale	X	X	2	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	1	1	12	46
		Viol	X	X	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	12	46
		Viol de mineur ou souillure	X	X	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	15	57
		Harcèlement sexuel	X	X	1	0	0	1	1	0	0	1	1	1	1	0	0	7	27

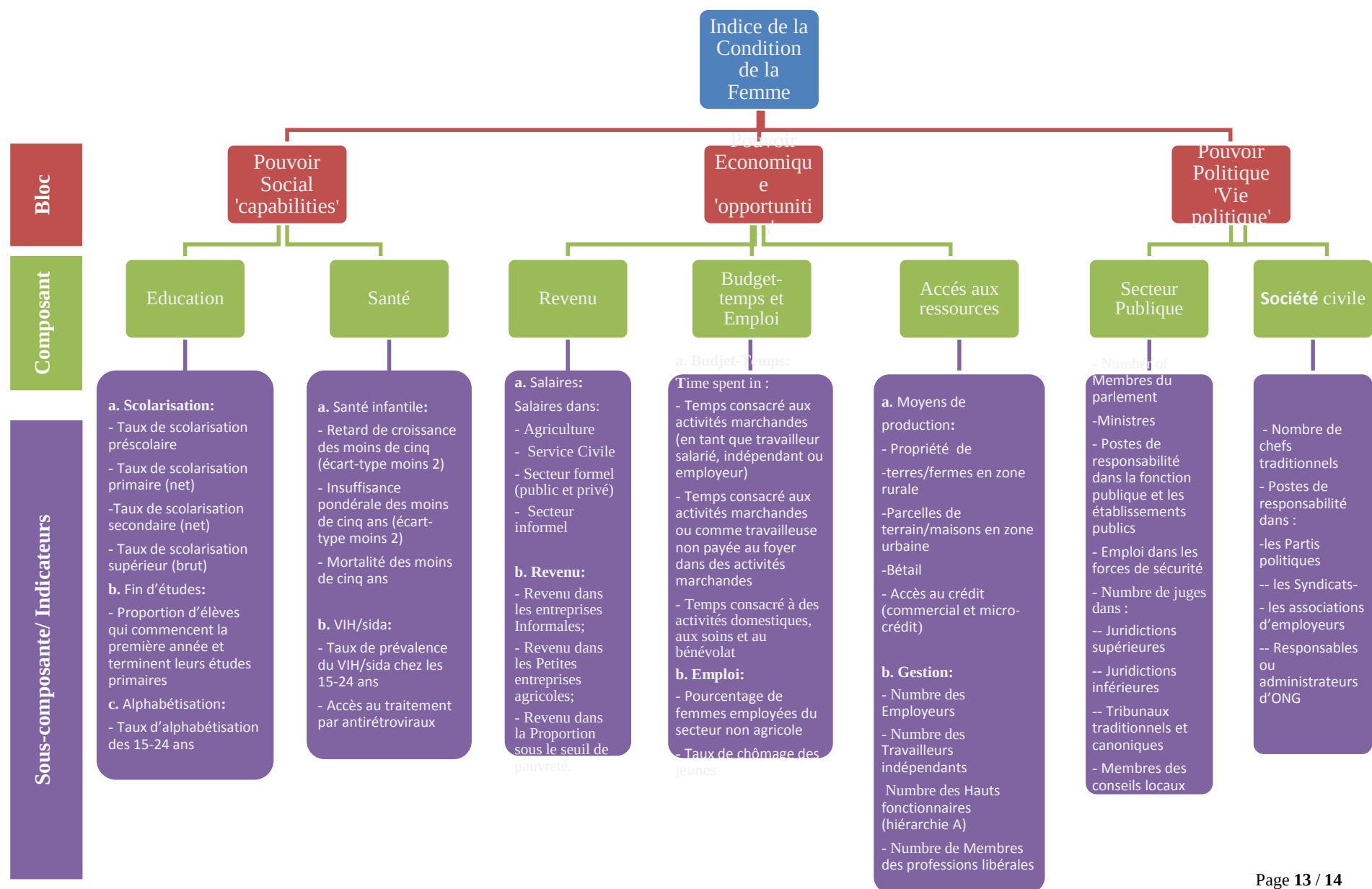
Pouvoir économique 'opportunités'		Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants	2	1	2	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	0	0	14	46
		Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, 2000	2	1	2	1	1	1	1	0	1	2	1	1	1	1	1	17	56
		Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, 2000	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	4	13
	Santé - Plan d'Action de CIPD	VIH/Sida	X	X	0	2	2	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	18	69
		Mortalité maternelle	X	X	2	2	2	2	1	1	1	1	2	2	1	1	1	19	73
		planification familiale	X	X	1	2	2	2	1	1	1	1	2	2	2	1	1	19	73
		Avortement sans risques	X	X	0	1	0	0	1	0	1	2	1	0	0	0	0	6	23
	Education	Politique concernant les abandons scolaires des filles	X	X	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	50
		Éducation en matière de droits de l'homme/de la femme	X	X	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	3	11
	Emploi	OIT, Convention 100 sur l'égalité de rémunération, 1951	2	2	2	2	2	2	1	0	1	1	1	1	1	1	0	19	63
		OIT, Convention (111) concernant la discrimination, 1958	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	0	1	1	20	66
		OIT, Convention (183) concernant la protection de la maternité sur le lieu de travail, 2000	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	10
	développement durable (Article 19 du Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique, 2003)	Intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté	X	X	X	2	1	1	1	1	0	0	0	0	0	1	0	7	29
		Accès aux services de vulgarisation agricole	X	X	X	0	1	0	1	0	1	0	1	0	0	1	1	6	50
		Accès à la terre.	X	X	X	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	16
	Document du NEPAD, 2001	Accès à la technologie	X	X	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	3	11

Pouvoir politique 'Vie'	Paix et la sécurité	Résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 de l'ONU sur la prévention des conflits	1	X	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	10	
	Participation dans la prise de décision	Participation des femmes dans la gouvernance traditionnelle	X	X	0	1	0	1	1	0	0	1	1	1	1	1	0	8	20	
		Participation dans le processus de la paix et de négociations	X	X	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	3
	Politiques	Prise en compte de genre dans tous les départements ministériels	X	X	1	1	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	15	57
		Appui au système de quotas et à la discrimination positive en faveur des femmes	X	X	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	7
Total de score																		356	38	

Source: Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations Unies (2011). L'indice africain du genre et du développement. CEA: Addis Abeba.

Remarques: X = no-disponible. Les abréviations utilisées dans le tableau sont les suivantes: ACHPR - Charte africaine des droits de l'homme et des peuples; CEDAW - Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; CRC - Convention relative aux droits de l'enfant; FGM - mutilation génitale féminine; VIH / SIDA - virus de l'immunodéficience humaine / syndrome d'immunodéficience acquise; ICPD - Conférence internationale sur la population et le développement; OIT - Organisation internationale du Travail; NEPAD - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique; et ONU - Nations Unies.

Figure A1.1: Composante de l'Indice de la Condition de la Femme de la CEA



Référence

Economic Commission for Africa (2017). *The African Gender and Development Index: Technical note*.